

INSTRUMENTS DE MUSIQUE

Pour jouer en toute tranquillité !



OBJET

- **Contrat « tous risques sauf »**
 - *Capital de 500 € à 15.000 € par instrument et accessoire*
 - *Garantie dans le monde entier (séjour inférieur à 90 jours) y compris pendant le transport*

CIBLE

- **Tous les musiciens** débutants, confirmés, professionnels propriétaires ou locataires de leur instrument

GARANTIES

- **La disparition, la destruction ou la détérioration** des instruments de musique assurés résultant d'un vol, d'une agression dûment établie ou de toute cause accidentelle, soudaine et fortuite (incendie, tempête-grêle, attentats, émeutes, vandalisme, dégâts des eaux, dommages électriques, casse...)

Mentonnaise d'Assurances

15 Porte de France – BP223 – 06500 Menton

Tél : 04 93 57 03 03 Mail : contact@mentonassurances.com